

*PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON*

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Gédéon que:

- Lors d'une assemblée régulière du conseil municipal tenue le 2 décembre 2019, le règlement suivant a été adopté :

« Règlement numéro 2019-486 concernant le traitement des élus municipaux » ;
- Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- Ledit règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ A Saint-Gédéon, ce 3 décembre 2019

*Dany Dallaire
Directeur général*